

Gendarmerie nationale du Mali

Année de création : 1960

Ministère de rattachement : ministère de la défense et des anciens combattants

Statut du dirigeant : militaire

Adresse du siège ou de l'état-major central : Avenue Roume -
Rue 562 - BP 246 - BAMAKO MALI



HISTORIQUE

La gendarmerie nationale du Mali est issue de celle du Soudan français. Elle exerçait ses missions sous le Commandement de la Gendarmerie de la Zone d'Outre-Mer n°1 couvrant l'ancienne Afrique Occidentale française (AOF) dont l'état-major général se trouvait à Dakar.

Le 4 avril 1959, le Sénégal et le Soudan se regroupent pour former la Fédération du Mali, qui accède à l'indépendance le 20 juin 1960.

A la suite de l'éclatement de la Fédération du Mali dans la nuit du 19 août 1960, la gendarmerie de la Fédération du Mali devient la Gendarmerie Nationale du Mali.

De 1960 à 1968, le personnel sous-officier est formé au centre d'instruction situé au Camp n°1 à Bamako, ouvert en 1959. L'école militaire interarmes de Kati, ouverte en 1962, forme le personnel officier.

Pendant la même période, une brigade territoriale de gendarmerie est ouverte au niveau de tous les chefs-lieux de cercle et une compagnie de gendarmerie au niveau de tous les chefs-lieux de région.

À partir de 1968, les mouvements de contestation scolaire amènent la création d'unités mobiles organiques dans les régions, dont le groupe d'intervention de gendarmerie (GIG), les groupes nomades d'intervention de gendarmerie (CNIG) et l'escadron 2/1 à Bamako en 1973. La gendarmerie engage une vaste restructuration en 1999-2000. L'état-major est érigé en direction, avec deux commandements (mobile et territoriale) et des légions de gendarmerie. Le recrutement féminin débute en 2007. À partir de janvier 2012, la gendarmerie malienne est confrontée à l'occupation des trois régions du Nord par des mouvements djihadistes remettant en cause l'unité territoriale du Mali.

Le 13 janvier 2013 marque le début du recul des djihadistes qui menaçaient Bamako grâce au soutien de l'armée française (opération Serval) intervenant avec l'accord de l'ONU.

L'ordonnance 008/P-RM du 27 mars 2019 porte sur la création de la gendarmerie nationale telle qu'elle apparait aujourd'hui.



ORGANISATION

Organisation centrale

Une direction générale comprenant :

- un cabinet comprenant un secrétariat particulier, un secrétariat général, une section des relations publiques, une section communication et une section du protocole
- L'inspection composée d'un pôle audit, d'un pôle éthique et déontologie, d'un pôle investigations et d'un pôle de contrôle des capacités opérationnelles
- Des conseillers comprenant un conseiller juridique et administratif, un conseiller des études stratégiques et un conseiller chargé de la coopération.
- La Direction générale comprend 6 sous-directions : Ressources humaines, opération et emploi, logistique, finances, renseignement et police judiciaire.

Organisation territoriale

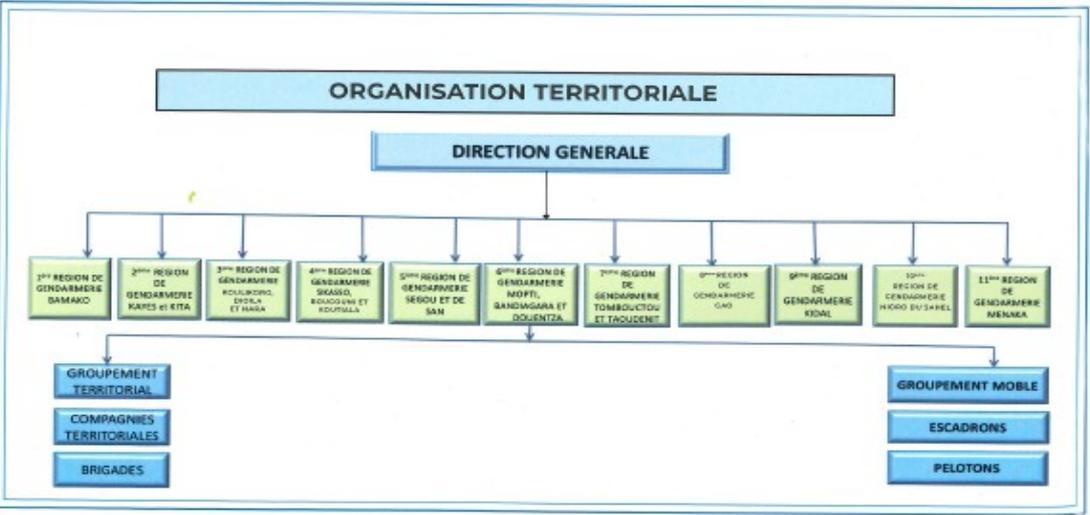
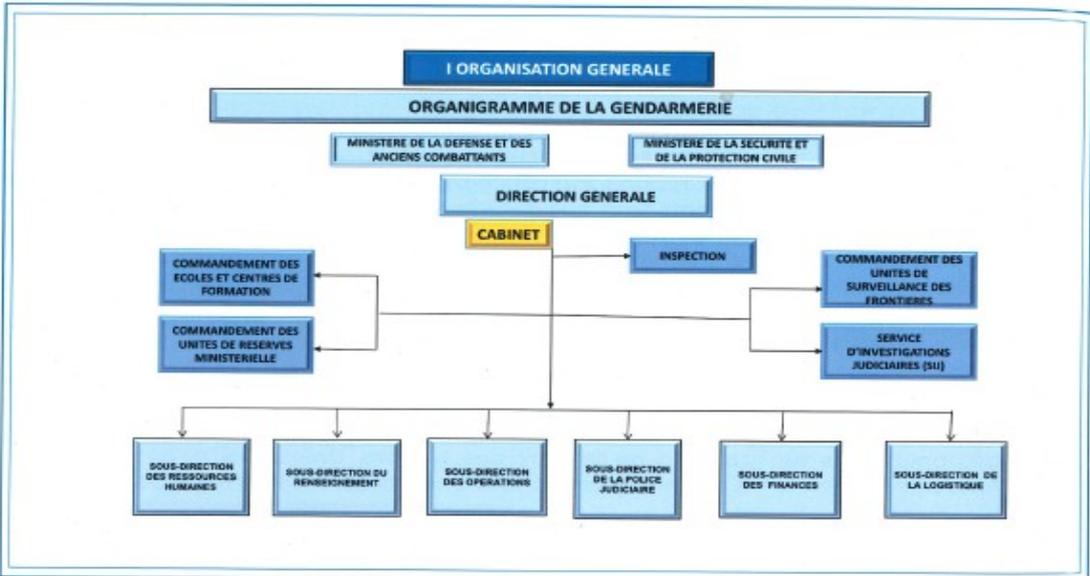
- 11 régions de gendarmerie (Bamako, Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Nioro du Sahel, Ménaka).
- 11 groupements de gendarmerie territoriale.
- 11 Groupements mixtes de gendarmerie
- 28 compagnies territoriales de gendarmerie.
- 198 brigades territoriales de gendarmerie.
- 28 Brigades de recherches de gendarmerie (BR)
- 32 Pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG)
- 29 Brigades de sécurité routière de la gendarmerie

Formations spécialisées

- 10 Groupements d'intervention de la gendarmerie mobile (GIGM)
- 90 Escadrons d'intervention de la gendarmerie mobile (EGM)

- 1 Groupement des transports aériens
- 2 Compagnies des transports aériens
- 7 Brigades des transports aériens
- 2 Escadrons de surveillance et d'intervention des transports aériens (Aéroport BAMAKO)
- 1 section cynophile
- 2 compagnies fluviales de gendarmerie (Segou et Mopti)
- 1 brigade de recherches fluviales
- 10 Brigades fluviales
- Une unité de cavalerie (services d'honneur).
- Des unités cynotechniques.
- Un Groupe spécial d'intervention de la Gendarmerie nationale (GSIGN).

ORGANIGRAMME



MISSIONS

La gendarmerie possède à la fois, un rôle judiciaire et administratif, un rôle de participation à la défense nationale et de police militaire (prévôté) et peut enfin être mise à disposition des tribunaux. Alors que la police malienne a la responsabilité des villes, la gendarmerie a la responsabilité des zones peu peuplées.

PERSONNELS

L'effectif de la gendarmerie malienne est d'environ 7000 hommes et femmes.

L'effectif global est réparti entre le corps des officiers et des sous-officiers.

Les sous-officiers sont recrutés par voie de concours direct au titre du service général ou des spécialistes. Les élèves gendarmes suivent une formation de 18 mois (6 mois de formation commune de base identique aux autres corps d'armée et 12 mois en école de gendarmerie).

Les officiers sont recrutés suivant 4 filières: le recrutement direct, le recrutement par concours professionnel, le recrutement par nomination au choix dans les rangs et les autres voies (aspirants poursuivant des études du niveau DEUG pour la spécialisation).

ORGANISMES DE FORMATION

Une École nationale de la Gendarmerie nationale (ENGN) malienne est située à Bamako (FALADIE). Elle regroupe à la fois l'ESOG et l'EONGN ainsi que des cours dédiés au DEMG.

Un certain nombre d'officiers ont chaque année l'opportunité de suivre une scolarité dans des écoles étrangères dont l'EONGN de Melun en France (jusqu'en 2022), mais également au Sénégal à Ouakam ou encore en Turquie, en Chine ou en Russie en d'autres pays offrant divers stages et formations (USA, Allemagne etc.).

PRINCIPAUX EQUIPEMENTS

Armement : PA AK47 - PKM

COOPERATION

Depuis l'arrêt de la coopération française fin février 2022, l'imposition de restrictions importantes à la mission européenne EUCAP Sahel Mali, l'arrêt du projet GAR-SI (Groupe d'action rapide de surveillance et d'intervention), la gendarmerie malienne bénéficie d'une aide désormais plus que limitée.

Seule subsiste au niveau européen une version réduite du Programme d'appui au renforcement de la sécurité (PARSEC) dans le secteur Sud dont elle bénéficie partiellement. Il s'agit de réaliser un arc de stabilité entre les frontières du Mali avec la Guinée Conakry, la RCI et le Burkina Faso et ainsi limiter la progression des GAT plus au Sud en direction des pays côtiers.

L'essentiel de l'effort de Coopération incombe désormais à la seule MINUSMA, notamment UNPOL en ce qui concerne les formations et les constructions/réfections d'infrastructures).

Les USA ont quant à eux poursuivi leur appui au profit du GSIGN.

Le champ de la coopération au profit de la gendarmerie est ainsi aujourd'hui largement ouvert aux compétiteurs stratégiques de la France.